

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 10 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie à 20h30, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

Présents : Gabriel COURT-FORTUNE, Jacques BARNOUX, Jocelyne CHATIN, Jocelyne COSSON, François FAVREAU, Michèle GIRERD, Thierry SCHROBILTGEN

Absents : Stéphanie WEIBEL, Marc BERTRAND, Romain BRANCHE, Martine GUÉRIN, Emmanuel VOISIN

Pouvoir : Romain BRANCHE à Jean-Pierre MARTIN

Secrétaire de séance : Jocelyne CHATIN

Délibération N° 16/2018 : Compte Administratif 2017

La présidence est tenue par Jacques BARNOUX, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017, dressé par Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Maire, qui présente un excédent de fonctionnement de 101.575,41 € et un déficit d'investissement de 113.545,08 €.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement :

101.575,41€ sont mis en réserve à l'article 1068 et 0 € est reporté en fonctionnement à l'article 002.

Délibération N° 17/2018 : Compte de Gestion 2017.

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le CA 2017, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DECLARE, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur Gwénaël GUINGOUAIN, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N° 18/2018 : Budget Primitif 2018.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2018 appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté le projet article par article,

ARRETE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses : à 525.358,00 € en section de fonctionnement et à 298.490,87 € en section d'investissement.

Délibération N° 19/2018 : Vote des Taxes Locales 2018.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Parallèlement au vote du Budget Primitif 2018, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des 3 taxes pour atteindre un produit de fiscalité de 175.415€ €,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 qui resteront

- Taxe d'habitation = 9,82 %
- Foncier bâti = 15,58 %
- Foncier non bâti = 52,84 %

et **CHARGE**

Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Délibération N° 20/2018 : ONF : Actions pour 2018

Monsieur le Maire expose le programme d'actions prévues par l'ONF en 2018 dans la forêt communale.

Considérant les recettes prévues d'un montant de 39 870 € HT et les dépenses proposées pour un montant total de 5 930 € HT :

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'accepter à l'unanimité, un montant de dépenses de 2 940 € HT pour un montant de recettes de 39 870 € HT.

Délibération N° 21/2018 : Demande de subvention « Les Grands Chemins »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association Intercommunale "Les Grands Chemins".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'allouer une subvention de 700 € à cette association.

Délibération N° 22/2018 : Demande de subvention pour classe de découverte Ecole Chef-Lieu

Monsieur MOUREAUX Directeur de l'école d'Attignat-Oncin a présenté au Conseil Municipal le projet de classe de découverte "Les Issambres" pour les 18 élèves de CM1 et CM2 dont 12 résident sur la commune. Cette classe se déroulerait du 28 Mai au 2 juin 2018 inclus aux Issambres, entre St Raphaël et St Tropez et permettrait aux élèves un moment de vie collective qui ne serait pas banal dans leur expérience sociale. Cette classe transplantée aurait aussi pour objectif l'activité natation puisque le centre possède une piscine et enfin la découverte de la faune et de la flore méditerranéenne après avoir étudié celles de nos Communes du Parc de Chartreuse cette année.

Budget global : 405,60€ par enfant pour les 6 jours (y compris les frais de transport)

Monsieur MOUREAUX sollicite donc la mairie pour une participation de 150 € par élève à ce projet afin d'alléger le coût du voyage pour les familles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les autres communes concernées participeront également pour un même montant par élève que la commune d'Attignat-Oncin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité : le versement d'une subvention de 1 800 € (soit 12 élèves à 150 €) afin d'aider l'école. La somme globale sera versée sur le compte de la Coopérative Scolaire des écoles, imputée au compte 65748 et prévue au budget 2018.

Délibération N° 23/2018 : Organisation Rythmes Scolaires Ecole « Gué des Planches »

Suite à la demande de l'inspection d'académie concernant le changement des rythmes scolaires avec le retour de la semaine à 4 jours pour l'école "Gué des Planches" d'Attignat-Oncin,

Monsieur le Maire propose ce retour à 4 Jours avec les horaires suivants : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
de 8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de revenir à la semaine de 4 jours
(Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8 H 30 - 11 H 30 et 13 H 30 - 16 H 30)
DECIDE de prévenir l'inspection d'académie de ce changement
Vote = POUR : 9. CONTRE : 0. Abstention : 0.

Le Maire,

Jean-Pierre MARTIN